

A-2023-053
Pouvoirs de Police

ARRÊTÉ MUNICIPAL
Annule et remplace A-2023-042

Le Maire de la Commune de BOEIL-BEZING,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il appartient au Maire de veiller à la sûreté, à la tranquillité et à la salubrité dans sa commune,

Considérant qu'en raison de la randonnée pédestre et VTT prévue le 23 septembre 2023 présentée par l'Association des Parents d'Elèves du Groupe Scolaire de Boeil-Bezing, il convient de réglementer la circulation.

ARRÊTE

Article 1^{er} : le samedi 23 septembre 2023, de 18h00 à 02h00, la circulation des véhicules de toute nature sera ralentie et le stationnement interdit sur le parcours de la randonnée et VTT suivant :

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------------|
| - Rue Carl Einstein | - Rue d'Angaïs |
| - Rue du Temple | - Rue de la Gare |
| - Rue de l'Eglise | - Rue des Lauriers |
| - Rue du Bois | - Chemin d'exploitation de la Plaine |
| - Voie Communale dite Latérale | - Chemin du bois |
| - Sentier de la Saligue | - Chemin Henri IV |

Article 2 : les véhicules de service et notamment de secours resteront prioritaires.

Article 3 : la pré-signalisation et les limites de prescription seront matérialisées conformément à la réglementation en vigueur par et sous la responsabilité du Président de l'Association des Parents d'Elèves. Des commissaires, désignés par les organisateurs seront placés à tous les carrefours et endroits pouvant représenter un danger afin de faire respecter les dispositions ci-dessus.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie, sera adressée, chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Nay,
- Monsieur le Président de l'Association des Parents d'Elèves du Groupe Scolaire de Boeil-Bezing,

Fait à Boeil-Bezing, le 15 septembre 2023

Le Maire,

Marc DUFAU.

